



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°16
MERCREDI 20 MAI 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 20 mai 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

DIALOGUE NATIONAL

A l'entame de sa communication, le Président de la République aborde la Journée du Dialogue national célébrée le 28 mai. Il décide de tenir, cette année, eu égard au contexte religieux particulier, des audiences individuelles, du 21 au 31 mai 2026, avec plusieurs personnalités pour échanger sur la situation économique, sociale, sécuritaire et politique nationale, en lieu et place des grandes rencontres publiques antérieurement organisées.

Réitérant son engagement constant à renforcer les consensus durables autour des solutions opérationnelles qui améliorent la vie des populations et le rayonnement international du pays, le Chef de l'Etat annonce qu'il recevra, à partir de demain, les anciens premiers ministres et d'anciens ministres, notamment ceux qui avaient en charge les finances et la sécurité intérieure. Il indique que d'autres personnalités, notabilités et représentants des forces vives de la Nation seront également reçus dans un second temps.

RENFORCEMENT DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le Président de la République rappelle que la mise en œuvre optimale de l'Agenda national de Transformation nécessite une évaluation systématique des politiques publiques et un suivi rapproché du travail gouvernemental. A cet effet, il décide d'organiser, tous les quinze (15) jours, des séances de revue des performances gouvernementales. Dès lors, le Conseil des Ministres se tiendra une semaine sur deux, pendant une période, pour renforcer la culture d'évaluation des impacts de l'action du Gouvernement. Dans cet esprit, il demande à chaque membre du Gouvernement de procéder à l'évaluation des directeurs généraux et directeurs des entités placées sous sa responsabilité, tutelle ou contrôle.

Il indique au Ministre de l'Intérieur la nécessité de veiller à l'évaluation de l'action des chefs de circonscription administrative et au Ministre des Affaires étrangères celle des chefs de mission diplomatique ou consulaire. Le Chef de l'Etat demande également au Ministre des Collectivités territoriales de réfléchir, avec les acteurs de la décentralisation, sur un dispositif pertinent d'évaluation des maires et présidents de conseil départemental.

Dans le cadre de l'optimisation du patrimoine immobilier de l'Etat, le Chef de l'Etat se



félicite de l'achèvement des travaux et de la mise à disposition de la troisième sphère ministérielle de Diamniadio, qui contribuera à l'amélioration de la qualité du service public et à la rationalisation des charges locatives de l'Etat.

Par ailleurs, il demande d'engager la phase finale de validation du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP 2026-2028), en prélude au prochain Débat d'orientation budgétaire, d'optimiser le temps consacré à la passation des marchés publics et de bien préparer les conférences budgétaires en s'assurant de l'inscription des projets prioritaires.

GESTION DE L'ÉTAT CIVIL

Partant du constat des insuffisances de la gouvernance de l'état civil et de la nécessité d'adopter des mesures correctrices urgentes et pertinentes, le Chef de l'Etat demande au Ministre en charge des Collectivités territoriales, de présenter avant la fin du mois de juin 2026, un Plan d'Urgence de Renforcement de la Gestion de l'Etat civil, prenant en compte toutes les échelles de responsabilité et tous les aspects de la problématique, assorti de solutions adaptées et viables. Il souligne l'importance d'améliorer le fonctionnement de l'Agence nationale de l'Etat civil et des centres d'état civil. Il insiste, en outre, sur le caractère primordial de l'accélération du processus de digitalisation intégrale de l'état civil, la fiabilité des documents et la conservation adéquate et sécurisée des registres et archives d'état civil. Dans cet esprit, le Président de la République demande au Ministre des Collectivités territoriales d'organiser, avant la fin du mois d'août 2026, des concertations nationales en vue de renforcer la fiabilité et la gouvernance de l'état civil.

APPROVISIONNEMENT EN EAU DES POPULATIONS

Soulignant la place prioritaire de l'accès à l'eau potable, dans notre politique de développement économique et social, le Président de la République fait observer les difficultés d'approvisionnement en eau potable relevées dans plusieurs localités du pays notamment à Touba, Kaffrine, Louga et Keur Massar. A cet effet, il demande au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de prendre toutes les mesures urgentes, en liaison avec la SONES, l'OFOR, la SEN'EAU et les autres délégataires de service public de l'eau potable en milieu rural, en vue d'améliorer significativement l'accès des populations à l'eau.

PARTICIPATION DES LIONS DU SÉNÉGAL À LA COUPE DU MONDE 2026

Le Chef de l'Etat rappelle que l'équipe nationale de Football du Sénégal, Championne d'Afrique des Nations, participera à la Coupe du monde de la FIFA 2026, prévue du 11 juin au 19 juillet 2026 aux Etats Unis, au Mexique et au Canada. Il adresse, au nom de la Nation, un message de mobilisation, d'encouragement et de soutien aux Lions et demande au Ministre de la Jeunesse et des Sports, en liaison avec la Fédération sénégalaise de Football, de prendre toutes les dispositions complémentaires idoines afin d'assurer une bonne participation du Sénégal au Mondial 2026.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUIVI DE L'INTÉGRATION, DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il a pris part du 10 au 13 mai 2026, à Nairobi au Kenya, au Sommet « Africa Forward ». En marge de cette rencontre, il a eu des échanges avec ses homologues, des présidents d'institutions financières et plusieurs chefs d'entreprises engagés à renforcer leurs activités et investissements au Sénégal.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

GESTION DES MARCHÉS

Le Premier Ministre a fait observer que la situation des équipements commerciaux au Sénégal, pour la plupart réalisés à partir des années 1970, est marquée par une vétusté avancée et des risques sécuritaires majeurs. Ainsi, entre 2013 et 2024, cinquante-trois (53) marchés ont enregistré un ou plusieurs incendies, illustrant la fragilité du secteur. Il a fait une analyse diagnostique qui a révélé des défis, outre la gouvernance, sur les plans technique, infrastructurel, organisationnel, environnemental et sanitaire.

Il a souligné les efforts réalisés dans le cadre du Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés (PROMOGEM), dont le Plan stratégique de développement couvre la période 2025-2029. Ce plan vise la restructuration des 528 marchés existants et la construction de 67 nouveaux marchés modernes. Le Premier Ministre a présenté les axes majeurs de la phase pilote, avant de souligner les contraintes enregistrées. Il a préconisé des solutions pour conférer à la structure une agilité fonctionnelle, davantage d'efficacité budgétaire et une plus grande capacité de capter des financements innovants, avec notamment une mutation institutionnelle en une entité dotée de l'autonomie administrative et financière, une dotation financière de 57,5 milliards de FCFA sur quatre (04) ans au titre du Plan d'Investissement public (PIP) de l'État et la révision du cadre juridique.

Dans ce cadre, il a demandé au Ministre de l'Industrie et du Commerce, en rapport avec le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, de concevoir et de réaliser un réseau de marchés modernes sur l'ensemble du territoire national et de veiller à la gestion rigoureuse de ces équipements marchands par les Collectivités territoriales et le secteur privé national.

PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2026-2027

Le Premier Ministre a salué le travail accompli par les services compétents, en termes de production d'engrais et de semences certifiées comme l'ISRA et les ICS. Il a également relevé les acquis enregistrés et la persistance de certaines fragilités qui appellent une action immédiate. Il s'agit notamment de l'autonomie semencière encore incomplète, des déficits de qualité observés lors de la dernière campagne, des insuffisances dans le ciblage des bénéficiaires des intrants, des contraintes d'accès au crédit agricole, de la maintenance du matériel agricole ainsi que des limites des capacités de stockage. Le Premier Ministre a également insisté sur l'accélération de la digitalisation engagée dans les zones pilotes de Tivaouane et de Nioro.

Dans l'attente de la finalisation de la réforme des subventions et de la Nouvelle Politique agricole, le Premier Ministre a demandé de veiller à la transparence des coûts, à la disponibilité effective des volumes et à la régularité de la distribution sur l'ensemble du territoire. Il a aussi insisté sur la généralisation progressive de la digitalisation, la mobilisation du crédit de campagne, la maintenance préventive d'urgence du matériel agricole et l'élaboration d'un plan prioritaire de renforcement des infrastructures de stockage.



PRÉVENTION ET GESTION DES INONDATIONS

Le Premier Ministre a encouragé le travail préparatoire engagé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ainsi que les autres services de l'État, notamment en matière de curage des réseaux, de vérification des ouvrages de drainage, de pré-positionnement des pompes et d'élaboration des plans d'urgence.

Rappelant le caractère interministériel de la prévention des inondations, le Premier Ministre a engagé l'ensemble des services de l'État à travailler dans une parfaite synergie, sous la coordination du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, avec l'appui du Ministère de l'Intérieur, pour les volets relatifs à la protection civile et à la gestion de crise. Il a ainsi donné des instructions précises aux ministres concernés de prendre les dispositions idoines. Il a demandé l'application immédiate de certaines mesures comme l'actualisation et la validation de l'ensemble des plans communaux d'urgence, la vérification de l'opérationnalité des systèmes d'alerte précoce et des canaux de communication avec les populations, le pré-positionnement des moyens d'intervention et l'organisation d'un exercice de simulation interministérielle avant le 15 juin 2026.

SÉNÉGAL CONNECT PARK

Le Premier Ministre a fait noter que Sénégal Connect Park constitue un projet stratégique pour la souveraineté numérique, l'innovation, l'hébergement des données, le développement de l'économie digitale et l'attractivité du Sénégal. Il a indiqué son taux d'achèvement physique estimé à environ 95 %, même si des blocages financiers et contractuels menacent sa finalisation dans les délais attendus. Ainsi, il a demandé de transmettre, sans délai, à la BAD une nouvelle date de clôture réaliste, de finaliser les discussions avec la BOAD et d'accélérer la finalisation des discussions autour de la concession.



AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le Fonds d'Investissement et d'Amortissement Diaspora (FIAD) pour financer les projets immobiliers et d'infrastructures de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la situation relative à la préparation de la fête de Tabaski 2026 et aux préparatifs de la campagne agricole d'hivernage 2026-2027.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi modifiant la loi n°65-61 du 21 juin 1965 portant Code de Procédure pénale ;
- le projet de loi d'orientation relative à la promotion et au développement de la Base industrielle et technologique de Défense ;
- le projet de loi autorisant la cession de la participation de l'Etat dans la Banque régionale de Marchés.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- **Lieutenant-Colonel Biram Simon NDIAYE**, Médecin-spécialiste en Santé publique, matricule de solde n° 412 922/D, précédemment Médecin-Chef du District sanitaire de Popenguine, est nommé Directeur régional de la Santé de Ziguinchor, en remplacement du Médecin Lieutenant-Colonel Youssouf TINE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Ibou GUEYE**, Médecin-spécialiste de Santé publique, matricule de solde 607 077/M, précédemment Médecin-Chef du District sanitaire de Saint-Louis, est nommé Directeur régional de la Santé de Kaffrine, poste vacant.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*